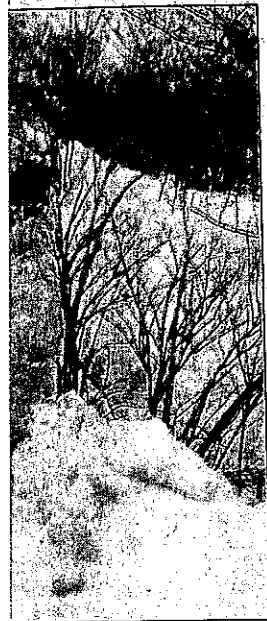


reçu teau

dans le
agresseurs



le grange d'Isola 2000.
(Photo ABJ)

l'assassinat de Mayeul sur la tentative d'assassinat dont a été victime sa coéquipière, épargnée par ses bourreaux après avoir été jetée dans le même trou que son compagnon. Mais il va aussi s'intéresser au fonctionnement de clubs comme « Fenry », des bikers en moto, et à ce qui s'est passé après les faits. À cet égard, un pacte de silence a été observé par tous les protagonistes. À commencer par la rescapée qui avait promis le silence en échange de sa vie sauve. Celle-ci a été étroitement surveillée par ses bourreaux et aurait subi des menaces et des pressions.

D.C

Emplois fictifs : relaxe confirmée en appel pour Jacques Peyrat

Jacques Peyrat, maire de Nice de 1995 à 2008, a définitivement été blanchi dans l'affaire des emplois fictifs présumés de la mairie.

Hier la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé la relaxe prononcée par le tribunal correctionnel de Nice le 25 juillet 2012 (*lire Nice-Matin des 27 juin, 26 juillet et 5 décembre 2012*).

Soupçonné d'avoir fait bénéficier à l'épouse de son ancien garde du corps Patrick Villardry, d'un emploi fictif au sein de la police municipale, le patron de L'Entente Républicaine était poursuivi pour détournements de fonds par personne dépositaire de l'autorité publique.

La ville de Nice, partie civile, réclamait plus de 300 000 €, somme perçue par Jacqueline Villardry et une autre personne non poursuivie. Elle a été déboutée de ses demandes.

« Un procès politique »

« Nous étions dans un procès politique. On a voulu m'entraîner dans une affaire d'emplois fictifs. Dans le dossier, il n'y avait rien. Absolument rien. J'attendais la décision avec confiance », a réagi, hier, l'ancien maire, qui ajoute : « A Nice, j'ai été relaxé au bénéfice du doute. Dans cet arrêt rendu ce matin, il est écrit que tous les éléments du dossier montrent que les emplois des deux personnes étaient réels. Et quand bien même les emplois auraient été fictifs, l'intervention du maire n'est pas avérée ». Sans l'appel, il y aurait

toujours eu un doute sur mon rôle, tandis que là, mon honneur est lavé », se délecte encore Jacques Peyrat.

À Aix, le 4 décembre dernier, l'avocat général avait requis 6 mois de prison avec sursis et 15 000 € d'amende contre l'ancien maire. Trois mois et 5 000 € d'amende contre chacun des époux poursuivis pour recel de détournements de fonds.

À la défense de l'ancien maire, M^e Philippe Armani avait pointé la responsabilité des chefs de service.

« Cinq ou six d'entre eux ont attesté que M^{me} Villardry travaillait vraiment pour la mairie », avait plaidé M^e Valérie Bothy, avocate du couple. Patrick Villardry s'est dit soulagé, hier, à l'annonce du délibéré après « 5 ans de calvaire pendant lesquels j'ai reçu des lettres anonymes, j'ai été traité d'escroc, de malfaiteur, tout ça pour une raison politique. Aujourd'hui, je sors la tête haute. Je ne ressens même pas de haine. Je veux tirer un trait ».

« Nous avons porté à la connaissance du parquet une anomalie signalée par nos services. Si cette anomalie était infondée, nous en prenons acte », a indiqué M^e Adrien Verrier, avocat de la ville de Nice. Anthony Borré, directeur de cabinet de Christian Estrosi, précise « le signalement ne visait personne nommément. C'est le procureur qui a diligenté une enquête qui a donné lieu à un premier procès, puis qui a décidé de faire appel. Dont acte ».

MATHILDE TRANOY
mtranoy@nicematin.fr

Une marche des socio-professionnels pour la Nouvelle ligne ferroviaire

Pour la Chambre de commerce et d'industries sur le territoire national, un rendez-vous